

Demi lune (La)

La Demi-lune

Annonce n° 686
Type Constitution de société
Parution print 06/02/2024 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : La Demi-lune
Forme juridique : Société par Actions Simplifiées
Capital social : 500,00€ divisé en 50 parts de 10€
Siège social : 19 Rue Mahabourini Kaweni 97600 Mamoudzou
Objet : La construction ou l'acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. La mise en location nue ou meublée de ces mêmes biens.
Durée : 99 ans
Dirigeant et personne ayant le pouvoir d'engager la société envers les tiers: 2BFH, Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 100 euros, immatriculée au RCS de Mamoudzou sous le numéro 978 266 294 ayant comme siège social 26 rue Zamantale Kaweni 97600 Mamoudzou, représentée par son Président Farci HOUMADI – Nommé Président par les associés
La société sera immatriculée au RCS de Mamoudzou
Fait à Mamoudzou, le 05/02/2024

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.